



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de grenoble

Réunion d'information – 21 mai 2021

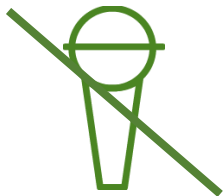


**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

modalités d'échanges et de contributions

**Durant la présentation,
nous vous invitons à...**



**Couper votre micro
pour permettre à tous
une écoute de qualité**



**Déposer vos questions
ou remarques via
l'outil Converser**

**Durant le temps d'échanges,
vous avez la possibilité de...**



**Demander de prendre la parole
pour poser une question grâce à
l'outil Lever la main**



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**En cas de mauvaise connexion Internet,
un numéro de téléphone est à votre disposition :**

01 70 95 01 03

Identifiant de la réunion : 949 5500 8098



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans quel état d'esprit j'aborde cette réunion ?



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction



Samy SISAID
Sous-préfet à la relance

Sommaire

0. La concertation préalable

1. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

2. La pollution de l'air

3. Situation à l'issue du PPA 2

4. Les différentes sources d'émissions

5. Vers un 3^{ème} PPA

6. Echanges



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Yannick MATHIEU
Directeur régional adjoint
DREAL



Mathias PIEYRE
Chef UD Isère DREAL



Véronique STARC
Atmo AuRA



Didier CHAPUIS
Directeur adjoint
Atmo AuRA

Intervenants



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

0. La concertation préalable



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La concertation préalable

En application du III de l'article L.121-17 du code de l'environnement et conformément aux modalités décrites dans la déclaration d'intention du 19 février 2021.

Objectifs

- Informer le public
- Recueillir les attentes, les avis et les propositions citoyennes

COMMENT CONTRIBUER ?

Un questionnaire en ligne est ouvert du 21 mai au 18 juin 2021.

Le dossier de concertation et les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la DREAL:

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-r2989.html



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Propos général

Qu'est-ce qu'un PPA ?

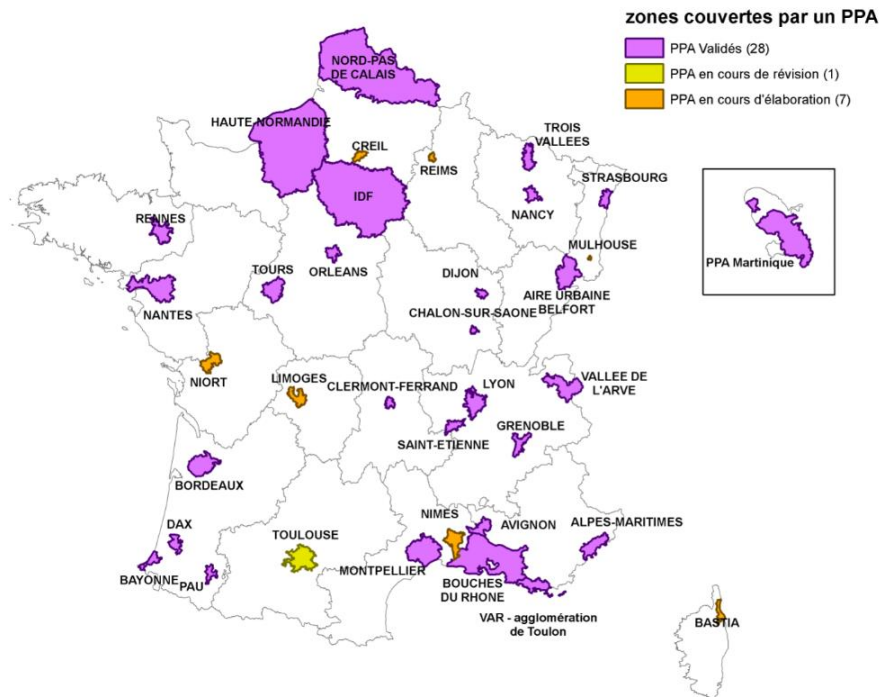
Mis en œuvre par l'état, en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux, le PPA définit les actions adaptées au contexte local pour améliorer la qualité de l'air.

Les PPA concernent :

- Tous les secteurs émetteurs de polluants ;
- 38 territoires en France (50 % de la population) et 5 territoires en Aura (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, et de la vallée de l'Arve) ;
- Durée minimale de 5 ans, où il est évalué afin de décider de sa poursuite ou de sa mise en révision.

Le PPA est composé principalement :

- Du périmètre de la zone concernée ;
- Du portrait du territoire et l'évaluation de la qualité de l'air ;
- Des objectifs de réduction des émissions par polluant et par secteur ;
- Des principales mesures à mettre en œuvre ;
- De l'organisation du suivi de la mise en œuvre de ces mesures ;



Comment a évolué le PPA ?

2008-2011: PPA 1

Objectifs :

- Priorité sur les réductions d'émissions industrielles
- 45 communes couvertes

2014-2018: PPA 2

Objectifs :

- Priorité sur les réductions d'émission de particules et de dioxyde d'azote
- 273 communes couvertes

Résultats :

- Déclinaison en 22 actions réparties dans 4 secteurs:
 - Industrie
 - Chauffage individuel au bois
 - Transports routier
 - Urbanisme et aménagement du territoire

Bilan

- Nécessité d'adopter une approche multisectorielle pour agir sur toutes les sources d'émissions (industrielles, agricoles, résidentielles, transports)
- Importance d'agir sur un territoire à grande échelle pour mieux toucher les différentes sources de pollutions

Quels sont les acteurs ?

Acteurs institutionnels

- Préfecture
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes
- Direction Départementale des Territoires Isère
- ADEME
- Agence Régionale de Santé
- Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt
- Direction départementale de la protection des populations en Isère
- Direction interdépartementale des routes Centre-Est

Plan de Protection de l'Atmosphère

Collectivités

- Grenoble Alpes Métropole
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes du Grésivaudan
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de communes Vals du Dauphiné
- Communautés du Pays Voironnais
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Conseil Départemental de l'Isère
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Ville de Grenoble
- Shéma de COhérence Territoriale de Grenoble

Experts

- ATMO Auvergne Rhône Alpes
- Agence locale de l'énergie et du climat – Grande région grenobloise
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Association de gestion durable de l'énergie en Isère

La société civile

- Association Civipole
- France Nature Environnement Isère
- Association Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes
- Citoyens

Acteurs économiques

- Association régionale des entreprises pour l'environnement
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- Chambre d'agriculture de Grenoble
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie - Grenoble
- Chambre de Commerce et d'Industrie - Nord Isère



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. La pollution de l'air

De quoi parle-t-on ?



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Parmi ces composants, lequel n'est pas un polluant atmosphérique ayant un effet direct sur la santé humaine ?

La pollution de l'air, c'est quoi ?

Toute substance rejetée dans l'atmosphère, issue directement ou indirectement des activités humaines, est un polluant atmosphérique. La pollution de l'air est donc une altération de la qualité de l'air due à ces substances.

Les polluants primaires (émis dans l'atmosphère) :

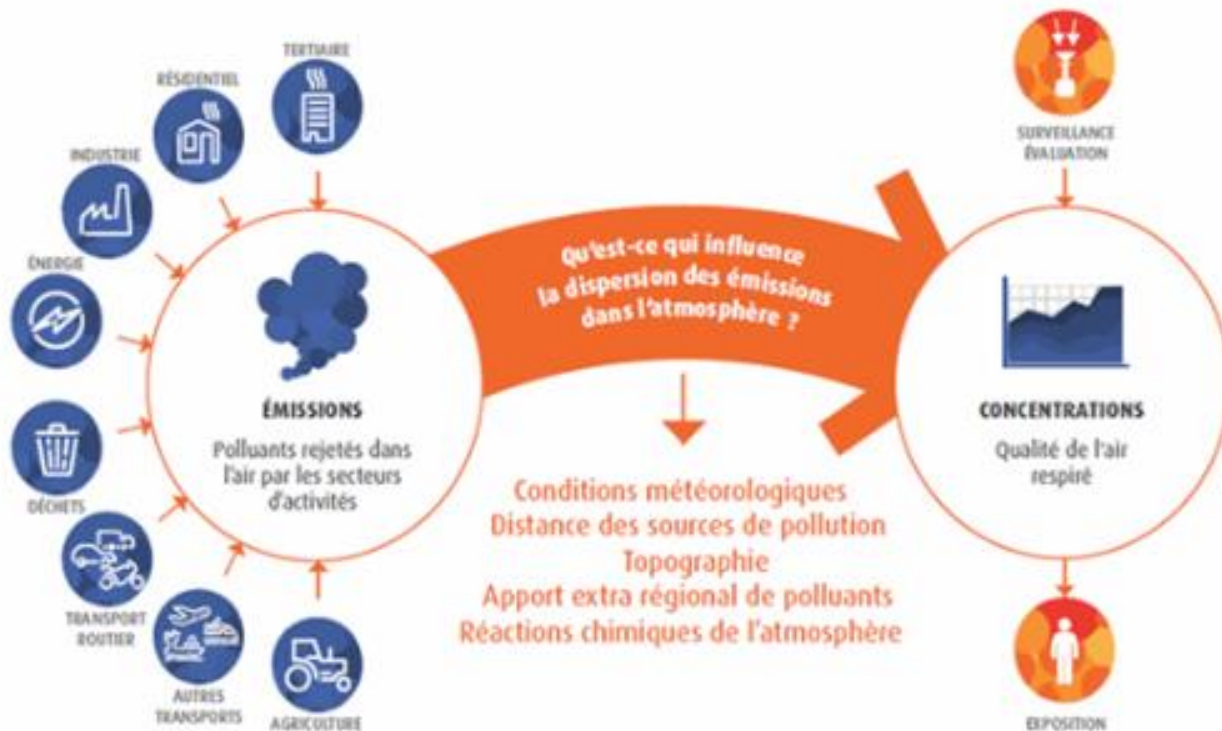
- Oxydes d'azote (NO_x)
- Composés organiques (COV) et inorganique (ammoniac NH₃, mercure Hg)
- Particules en suspension ou aérosols (débris végétaux, combustions, poussière désertiques): PM₁₀ et PM_{2,5}
- Dioxyde de soufre (SO₂)

Les polluants secondaires (formés dans l'atmosphère):

- Ozone (O₃)
- Poussières (PM)



Des émissions vers l'exposition



Pollution chronique vs Pic de pollution

Pollution de fond ou chronique

Présence répétée et continue de polluants atmosphériques



Pic de pollution

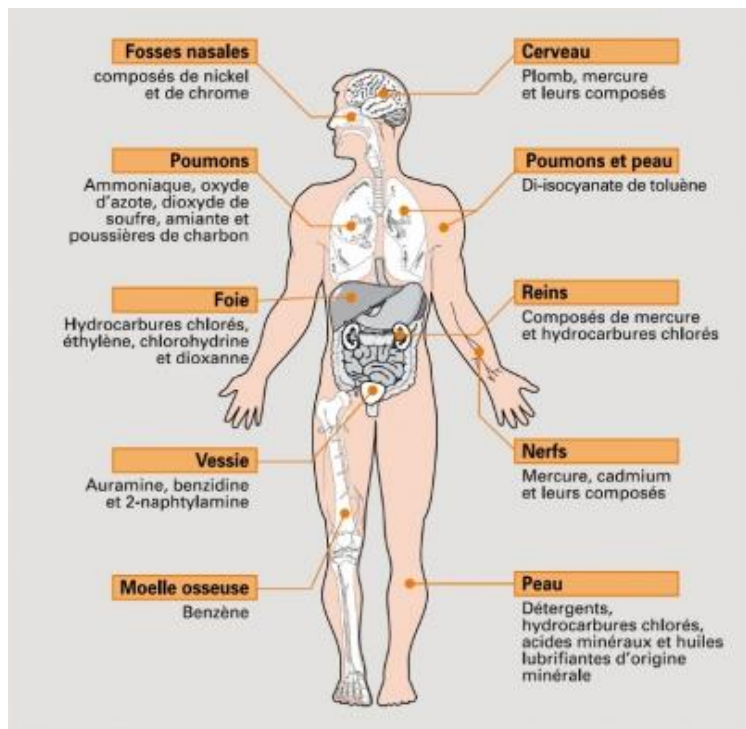
Concentration de polluants dans l'air devient très élevée avec risque à court terme pour la santé humaine.

Un épisode de pollution peut être dû :

- aux conditions météorologiques (température, vent)
- un apport massif par une masse d'air chargée de polluants
- à l'augmentation saisonnière des émissions (activité agricole, chauffage domestique)

Quelles conséquences sur la santé ?

La pollution atmosphérique a des conséquences néfastes et représente un enjeu important pour la santé humaine.



40 000

décès prématurés par an sont attribués aux conséquences de la pollution due aux particules fines PM.

Source : Étude santé publique France, 2021

4 400

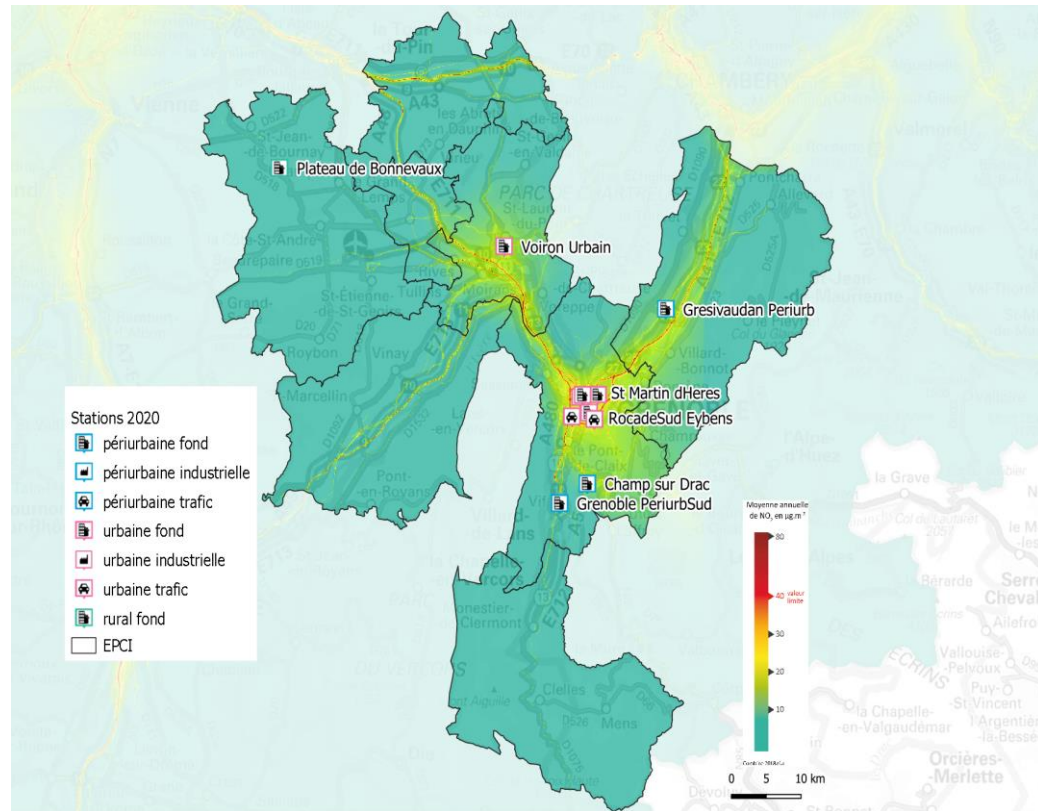
décès en région Auvergne-Rhône-Alpes sont attribués à la pollution par les particules de tailles inférieures à 2,5 µm.

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Comment surveille-t-on la qualité de l'air ?

Liste des substances surveillées

- dioxyde d'azote (NO₂)
- particules (PM₁₀)
- particules fines (PM_{2,5})
- ozone (O₃)





**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Situation à l'issue du PPA 2

Bilan des actions du PPA 2



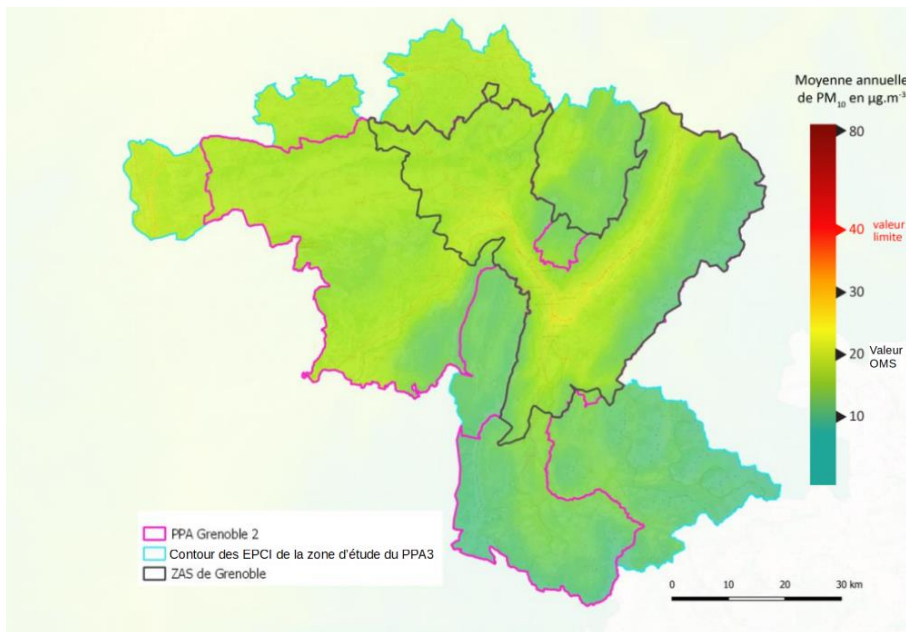
- Amélioration importante de la qualité de l'air grenoblois et forte baisse de l'exposition de la population à la pollution



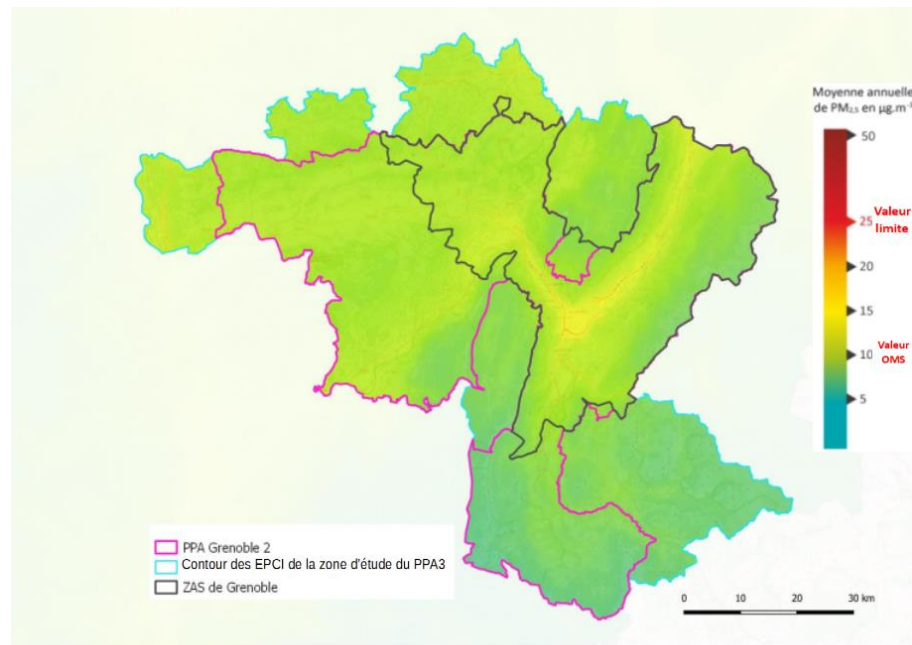
- Dépassements des valeurs limites réglementaires pour le dioxyde d'azote (NO_2) : 2 500 personnes exposées
- Dépassements des valeurs guides recommandées par l'OMS pour les PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$
- Dépassement de la valeur cible de protection de la santé pour l'ozone (O_3)

Bilan des actions du PPA 2

Concentrations annuelles en PM_{10}

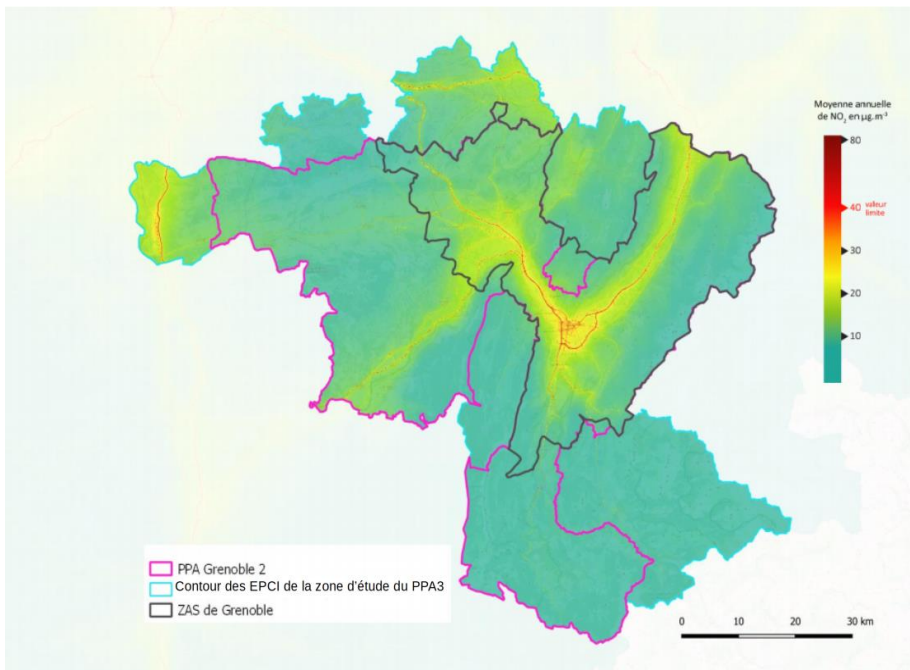


Concentrations annuelles en $PM_{2,5}$

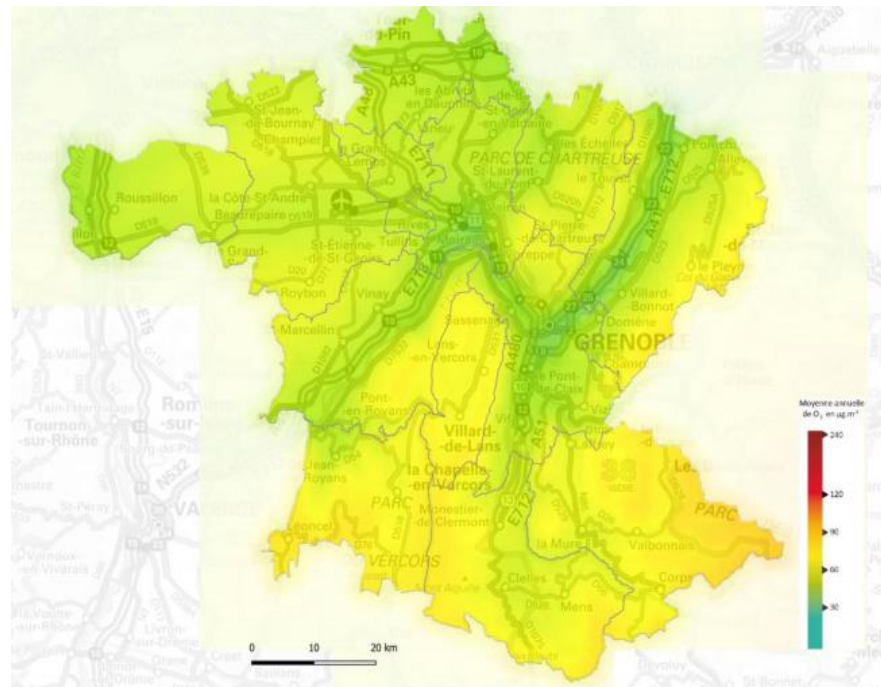


Bilan des actions du PPA 2

Concentrations annuelles en NO₂



Concentrations annuelles en Ozone





**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Les différentes sources d'émission

Quelles catégories de sources d'émission ?



Secteur des transports



Secteur résidentiel et tertiaire



Secteur industriel



Secteur agricole



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Si on ne considère que les oxydes d'azote et les poussières,

.Depuis 10 ans, diriez-vous que la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes...?

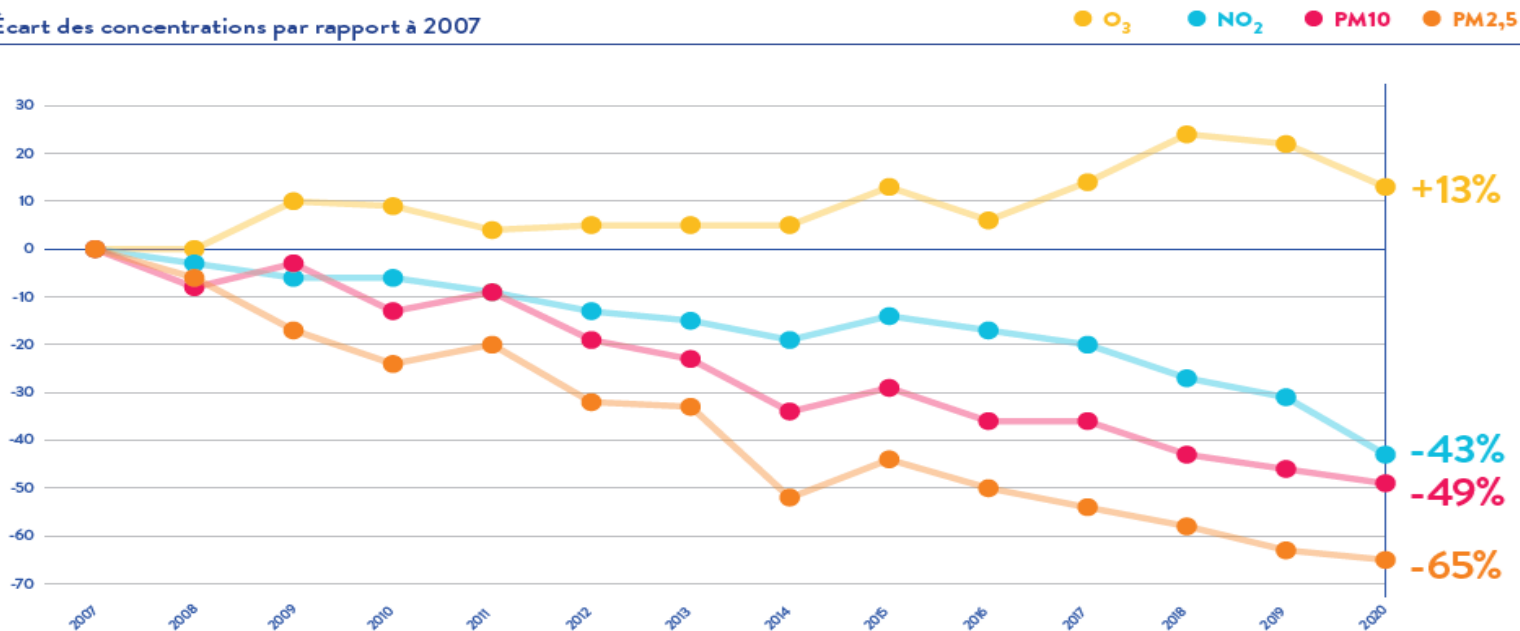
.Quels sont les deux activités humaines les plus émettrices de polluants atmosphériques ?

Evolution de la qualité de l'air en Aura

CES 10 DERNIÈRES ANNÉES LA QUALITÉ DE L'AIR S'AMÉLIORE

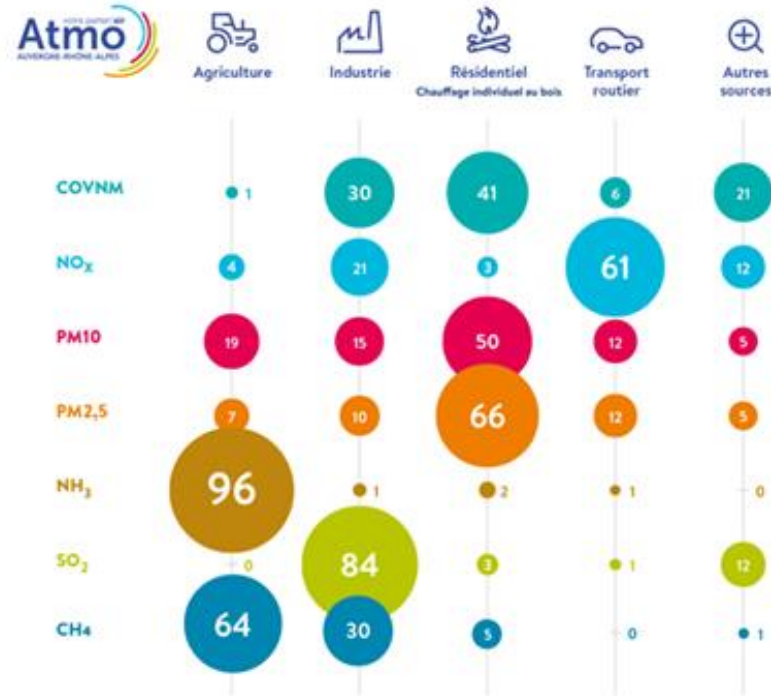
Tendance d'évolution des concentrations moyennes annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes

Écart des concentrations par rapport à 2007



Quelles catégories de sources d'émission ?

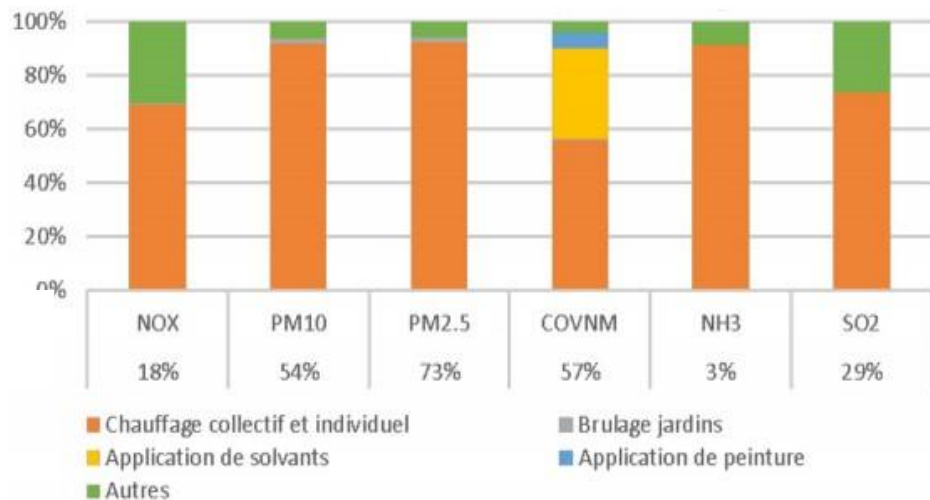
Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques pour l'année 2018 (%)



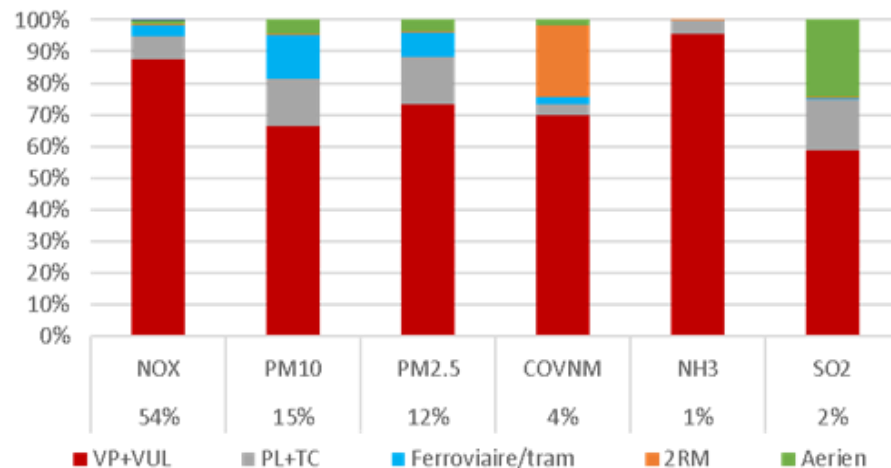
Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes version 2020

Quelles catégories de sources d'émission ?

■ Résidentiel / tertiaire - analyse par usage



Transports - analyse par mode





**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

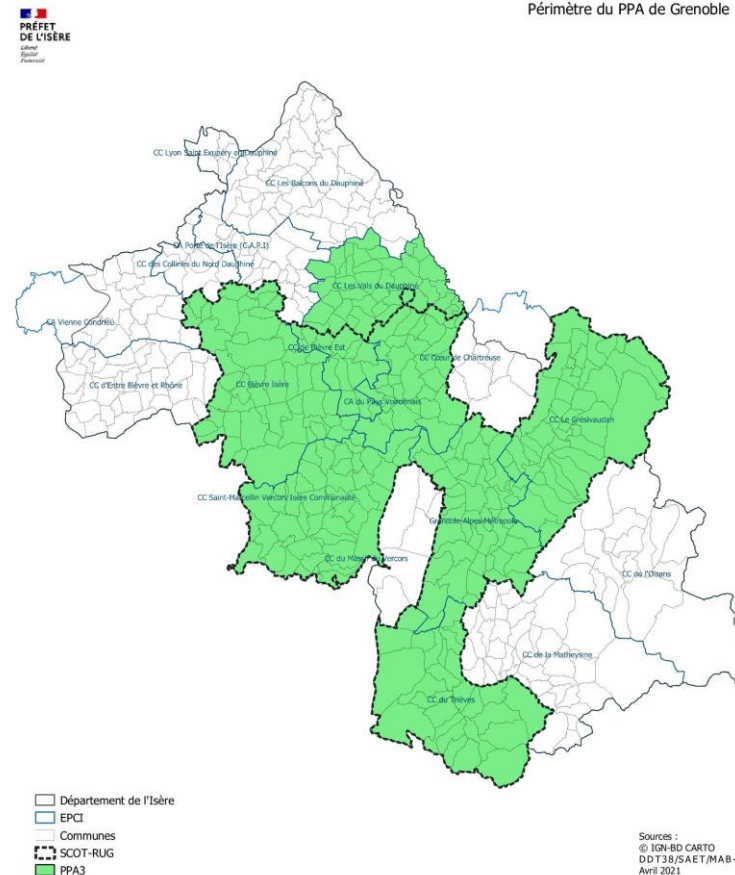
*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Vers un 3^{ème} PPA

Un nouveau périmètre a été établi fin 2020 pour le PPA3 en tenant compte des enjeux que présente chaque territoire. Il englobe 300 communes réparties dans 8 EPCI.

Des réflexions en ateliers ont permis de cibler plusieurs leviers d'actions potentiels dans 6 secteurs :

- Agriculture
- Mobilités Urbanisme
- Industrie BTP
- Résidentiel tertiaire
- Transversal Contrôles
- Communication



Polluant	Situation 2017	Tendancieriel 2027	Objectif PPA
NO2	2500 hab > VL	10 hab > VL	-69 % émissions /2005 Pas d'expo > VL Respect VL aux stations
PM 10	62 % > V OMS	1000 hab > V OMS	Pas d'expo > V OMS
PM 2,5	95 % > V OMS	50 % > V OMS	-57 % émissions /2005 Pas d'expo > V OMS
NH3 COVNM	95 % > V OMS	50 % > V OMS	-0,9 % émissions /an

Quels leviers d'action ?

Industrie & BTP

- Réduire les émissions des gros émetteurs industriels
- Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion
- Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers, des carrières, des plateformes de concassage / recyclage, des cimenteries et producteurs de chaux.
- Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers BTP

Transversal

- Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles
- Défi Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles

Communication

- Piloter, organiser et évaluer
- Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais

Quels leviers d'action ?

Mobilité & Urbanisme

- Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière
- Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées
- Aménager les voies rapides pour limiter les émissions
- Accélérer le verdissement des véhicules
- Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées

Résidentiel & Tertiaire

- Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air
- Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics

Agriculture

- Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles
- Réduire les émissions du secteur agricole



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Echanges

Le dossier de concertation et les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la DREAL :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-r2989.html



Yannick MATHIEU
Directeur adjoint DREAL Auvergne
Rhône-Alpes